



Le LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

À CONSERVER



1268, rue Saint-Paul • L'Ancienne-Lorette
418 877-3517 • aacal@videotron.ca

JUIN

DU 2 AU 28 JUIN
Exposition Voyage à travers l'imaginaire
Oeuvres de l'artiste peintre Micheline Pruneau
Entrée gratuite

LE SAMEDI 20 JUIN, 13 H À 16 H
Café-rencontre artistique
Venez prendre un café en compagnie de l'artiste peintre Micheline Pruneau. Elle se fera un plaisir de vous offrir une visite guidée de son exposition.
Entrée gratuite

LE DIMANCHE 21 JUIN, 13 H À 17 H *
Marché de l'art au jardin de la Maison Artisanat et métiers d'art
Dénichez de petits trésors réalisés par des artistes et artisans de la région.
Entrée gratuite

LE DIMANCHE 21 JUIN, 14 H *
Dimanche en musique
Frédéric Gosselin, auteur-compositeur-interprète
Frédéric Gosselin, accompagné de l'accordéoniste Bernard Lafargue, vous fera découvrir ses compositions et interprétera des classiques de la chanson française.
Entrée gratuite - apportez vos chaises!

* Remis au dimanche suivant en cas de pluie

JUILLET

DU 30 JUIN AU 26 JUILLET
Exposition Dreams
Oeuvres récentes de l'artiste multidisciplinaire Yan Pigeon
Entrée gratuite

LE VENDREDI 10 JUILLET, 13 H À 16 H
Café-rencontre artistique
Venez prendre un café en compagnie de l'artiste multidisciplinaire Yan Pigeon. Il se fera un plaisir de vous offrir une visite guidée de son exposition hors de l'ordinaire.
Entrée gratuite

LE JEUDI 16 JUILLET, 13 H 30
Atelier olfactif - À la découverte de la création d'un parfum
Offert par madame Linda Racette de la boutique *Esprit Nouveau*
Coût: Membre AACAL 20\$ / Non-membre 25\$
Billets disponibles à la Maison des arts et de la culture

LE DIMANCHE 19 JUILLET, 13 H À 17 H *
Marché de l'art au jardin de la Maison Art-récup
Créations de toutes sortes faites à partir de matières recyclées.
Entrée gratuite

LE DIMANCHE 19 JUILLET, 14 H *
Dimanche en musique
Morning Wood
Passant de la musique populaire à la musique rock, la formation composée de musiciens de L'Ancienne-Lorette et des environs vous en feront voir de toutes les couleurs.
Entrée gratuite - apportez vos chaises!

HEURES D'OUVERTURE
mardi au dimanche, 13h à 17h

AOÛT

DU 28 JUILLET AU 30 AOÛT
Exposition Juteau
Oeuvres de l'artiste peintre Pierre Juteau
Entrée gratuite

LE DIMANCHE 16 AOÛT, 13 H À 16 H
Café-rencontre artistique
Venez prendre un café en compagnie de l'artiste peintre Pierre Juteau. Il se fera un plaisir de vous offrir une visite guidée de son exposition présentée sous deux volets distincts, l'art engagé et l'art décoratif.
Entrée gratuite

LE JEUDI 20 AOÛT, 13 H 30
Conférence - Le secret des chapeaux
Conférencière: Mireille Racine, artiste chapelière
Découvrez l'univers d'une artiste enseignante passionnée de chapeaux. Apportez le vôtre!
Coût: Membre AACAL 10\$ / Non-membre 15\$
Billets disponibles à la Maison des arts et de la culture

LE DIMANCHE 2 AOÛT, 11 H À 17 H *
Marché de l'art au jardin de la Maison Occasion en art, l'art à petit prix
Amateurs et professionnels se réunissent afin de vous faire profiter de vraies aubaines artistiques, toutes formes d'art confondues!
Entrée gratuite

LE DIMANCHE 2 AOÛT, 11 H À 14 H *
Dimanche en musique
Pique-nique et musique classique
Apportez pique-nique et couvertures et laissez-vous bercer au son de la musique classique des jeunes musiciens de la relève. Violons: Geneviève Ouellet, Philippe Lemieux et William Gendreau Foy. Flûte traversière: Laurie Bussière Cloutier.
Entrée gratuite

DU 2 JUIN AU 30 AOÛT
Exposition La route des croix de chemin
Présentée par la Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette
Entrée gratuite

À CONSERVER

Le Festival Lorettain
15 août 2009
www.lancienne-lorette.org

ADRENALINE sports
Une division du GROUPE MICHEL CADDIN présente

Robert Charlebois

FERMETURE DU PONT
rue du Moulin

Veillez prendre note que le pont enjambant la rivière Lorette, sur la rue du Moulin sera fermé à toute circulation (automobile et piétonnière) pendant sa réfection.

Les travaux seront exécutés entre le 15 juin et le 2 octobre 2009 sous la responsabilité du ministère du Transport dans le cadre de leur programmation de réfection des ponts en milieu municipal.

Soyez attentif à la signalisation.

AVIS
Le Lorettain fait relâche au mois de juillet

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : Mardi 29 juin à 20 h



BIBLIOTHÈQUE Marie-Victorin

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-VICTORIN	
LUNDI :	FERMÉ
MARDI :	13 h 30 à 18 h 30
MERCREDI :	13 h 30 à 20 h 30
JEUDI :	13 h 30 à 20 h 30
VENREDI :	13 h 30 à 20 h 30
SAMEDI :	9 h 30 à 16 h 00
DIMANCHE :	9 h 30 à 16 h 00

ÉTÉ 2009

La bibliothèque Marie-Victorin invite les jeunes à participer au club de lecture estival **CROCK-LIVRES** qui se déroulera du 25 juin au 15 août. L'inscription est **GRATUITE**.

Crock-livres 2009



FONCTIONNEMENT DU CLUB

Dès le 25 juin, le participant récupère son passeport au comptoir de prêt et peut commencer sa lecture. Après avoir complété 5 et 10 lectures, il reçoit une récompense pour l'encourager à continuer. À la 15^e, on lui offre un cadeau à l'effigie du club Crock-livres.

Les participants au club de lecture se divisent selon l'année scolaire complétée au 24 juin 2009:

Mini-Crock : 1^{re} et 2^e année (première année du primaire complétée);

Maxi-Crock : 3^e, 4^e et 5^e année;

Super-Crock : 6^e année et 1^{re} secondaire.

INSCRIPTION

Dates d'inscription: 30 mai au 13 juin

Pour s'inscrire et participer au club, il faut être abonné à la bibliothèque Marie-Victorin. Il est important de noter que les places sont limitées. Des formulaires d'inscription sont disponibles depuis le 30 mai au comptoir de prêt de la bibliothèque.

En collaboration avec Ofocus Brigitte Therrien O.D.



Renseignements : Nicole Gauthier, du lundi au vendredi (418 641-6142, poste 5) ou Nadyne Poirier, du lundi au mercredi (418 641-6142, poste 6)

Bon été de lecture!

LE SAVIEZ-VOUS?

Musique à découvrir

Tout le mois de juin, les disques compacts de musique de jazz sont offerts sans frais à la bibliothèque.

De plus, lors de l'emprunt d'un de ces disques, vous participerez aux tirages de disques compacts qui auront lieu en décembre.



SERVICE des travaux publics

Nouvelle réglementation

au sein des Villes de l'agglomération de Québec

La collecte des résidus verts se fera désormais les **lundis, du 4 au 25 mai et du 14 septembre au 9 novembre**

Quoi faire avec les résidus verts entre le 26 mai et le 13 septembre

• ROGNURES DE GAZON (résidus de tonte)

- Faire de l'herbicyclage (laisser les résidus de tonte sur votre gazon)
- Composter ces derniers avec un composteur domestique
- Attendre la prochaine collecte de résidus verts débutant le 14 septembre
- Faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine de l'entretien paysager

NOTE : La réglementation municipale vous interdit de mettre aux ordures ménagères vos rognures de gazon (résidus de tonte). Des amendes seront imposées à ceux qui contreviennent à ce règlement.

• FLEURS FANÉES • RÉSIDUS DE TAILLE • MAUVAIS HERBES • BRINDILLES

- Composter ces derniers avec un composteur domestique
- Attendre la prochaine collecte de résidus verts débutant le 4 septembre
- Mettre ces résidus le vendredi dans votre bac roulant servant aux ordures ménagères

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

«MONSTRES»

La collecte s'effectue le **1^{er} lundi** du mois.

L'inscription est **obligatoire** par téléphone au 418 872-8450 **au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.**

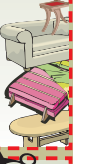
Les objets volumineux doivent être déposés à moins de 2 mètres du bord de la chaussée au plus tôt le soir précédant leur enlèvement, **au plus tard à 7 h le jour de la collecte.** Seuls les objets volumineux pouvant être déplacés par deux personnes seront ramassés.

Matériaux acceptés :

- chauffe-eau • électroménagers • matelas • meubles • tapis

Matériaux refusés :

- articles trop gros ou trop lourds pour être manipulés à bras d'homme
- bonbonnes de propane
- ciment, pierre, tourbe, terre, bois, souches, asphalte, pruche, sable et gravier
- débris de construction ou de terrassement
- pièces et carcasses d'auto, de motocyclette et de motoneige • pneus



COLLECTE DES BRANCHES

La collecte s'effectuera **tous les 1^{er} et 3^e lundis** du mois, à compter du 4 mai prochain.

L'inscription est **obligatoire** par téléphone au 418 872-8450 **au plus tard le vendredi midi précédant la collecte.**

TOUTE DEMANDE REÇUE APRÈS L'HEURE LIMITE D'INSCRIPTION SERA REFUSÉE.

Prenez note que les branches doivent être déposées en bordure de la rue en plaçant les bouts coupés face à la rue et en ayant soin de couper les branches secondaires. Les branches auxquelles adhèrent de la terre, de la tourbe ou d'autres matières ne peuvent être ramassées par crainte d'endommager l'outillage.

MATÉRIAUX SECS, DÉCHETS ENCOMBRANTS, DÉCHETS DOMESTIQUES DANGEREUX

Où puis-je en disposer?

Le site privé de disposition des matériaux secs de la compagnie Sani-Gestion est accessible et ouvert aux citoyens de L'Ancienne-Lorette, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire).

ENDROIT :
3399, rue de l'Hétrière, Québec
Tél. : 418 872-6439

HORAIRE :
LUNDI AU SAMEDI de 8 h à 16 h 30
SAMEDI de 8 h à 17 h
DIMANCHE de 10 h à 16 h 30 (pendant la saison estivale)

Pour les matériaux secs, (matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ainsi que terre, gravier et sable) la gratuité s'applique à un volume total annuel de 3 mètres cubes. Au-delà de ce volume de 3 mètres cubes, le tarif général de 25 \$ le mètre cube s'applique. Les encombrants (monstres ménagers) métalliques et non métalliques sont acceptés sur ce site gratuitement et sans limite de quantité.

Les peintures, les pneus et les bonbonnes de gaz propane vidangées sont reçus sans frais.

Les citoyens peuvent disposer de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) sans frais et en quantité illimitée.

ACCESSIBILITÉ ET TARIFICATION
Les citoyens doivent se présenter en personne afin de bénéficier de la gratuité.

Un propriétaire d'immeuble à logements a le droit de disposer gratuitement d'un volume total annuel de 3 mètres cubes de matériaux secs par immeuble.

En cas de doute, la Ville se réserve le droit d'aller valider, sur les lieux, la provenance des matières.

PÉRIODES D'ARROSAGE PERMIS

ARROSAGE MANUEL

ARROSAGE AUTOMATIQUE (Système d'arrosage automatique avec gicteurs)

PELOUSE

ARROSAGE PERMIS DE 20 H À 23 H (sauf le samedi).

Adresses paires
L'arrosage est permis aux dates paires, sauf le samedi.

Adresses impaires
L'arrosage est permis aux dates impaires, sauf le samedi.

ARROSAGE PERMIS DE 3 H À 6 H (sauf le samedi).

Adresses paires
L'arrosage est permis aux dates paires, sauf le samedi.

Adresses impaires
L'arrosage est permis aux dates impaires, sauf le samedi.

JARDINS POTAGERS FLEURS ARBRES ARBBUSTES

ARROSAGE PERMIS EN TOUT TEMPS.

VÉHICULES

Le lavage des véhicules est permis en tout temps à condition d'utiliser un tuyau muni d'un pistolet avec fermeture automatique.

ÉCLAIRAGE DE RUES

Le Service des travaux publics demande votre collaboration afin de signaler toute déféctuosité quelconque dans le système d'éclairage de rues, exemples : lumière brisée, lumière allumée le jour, etc. de manière à ce que le personnel puisse procéder rapidement aux interventions qui s'imposent.

Veuillez communiquer avec le Service des travaux publics au 418 872 8450.

Pratiquez vos sports favoris... en toute légalité!

Les sports comme le basketball et le hockey de rue sont toujours populaires durant la saison estivale. La Ville de L'Ancienne-Lorette et le Service de police de la Ville de Québec vous invitent à pratiquer ces sports dans des endroits prévus, qui ne nuiront en rien à la circulation routière.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article 500 du Code de la sécurité routière.

Article 500 du Code de la sécurité routière

Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'entreprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin. Un agent de la paix peut enlever ou faire enlever aux frais du propriétaire toute chose utilisée en contravention au présent article. Il peut aussi saisir une telle chose; les dispositions du Code de procédure pénale relatives aux choses saisies s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, aux choses ainsi saisies.

Merci de votre collaboration.



SERVICE *d'urbanisme*

NOUVEAU PROGRAMME au sein des Villes de l'agglomération de Québec Vieux hangar à démolir ?

La Ville de Québec fait présentement la promotion d'un programme de subvention pour la démolition d'un bâtiment accessoire et le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition. Les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, qui font partie des villes de l'agglomération de Québec, sont admissibles à ce programme de subvention.

L'agglomération vous offre un programme de subventions pour la démolition d'une remise, d'une cage d'escalier ou d'un hangar attaché à la maison (ou à moins de 3 mètres de celle-ci). Sont également admissibles à ce programme les travaux de réaménagement de l'aire dégagée. Attention! Avant de commencer vos travaux, il est important d'attendre la confirmation écrite de la subvention et de vérifier auprès du Service d'urbanisme si un permis de construction est requis.

Renseignements : **418 641-6186** ou www.ville.quebec.qc.ca, module *Citoyens*, section *Propriétés/Programmes et subventions*.



LES PLAISIRS DE LA BAIGNADE...



Afin que les piscines demeurent un plaisir, le Service d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette vous recommande de redoubler de prudence sur la sécurité autour des piscines familiales afin d'éviter tout risque de noyade.

Malheureusement, l'accès non sécuritaire à la piscine est la première cause des noyades accidentelles en milieu résidentiel. Voici donc, quelques consignes de sécurité à respecter selon la réglementation en vigueur sur notre territoire.

Tout d'abord, pour les piscines creusées; l'installation d'une clôture d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4') est obligatoire. Cette clôture doit être munie de portes se refermant et se barrant de façon sécuritaire lorsque qu'il n'y a pas la surveillance d'un adulte. Évidemment, ces dispositifs doivent être placés hors de la portée des enfants.

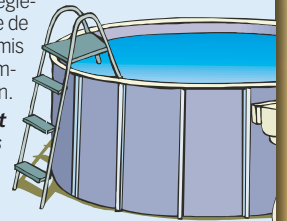
Dans le cas des piscines hors terre, gonflables ou les spas; l'équipement donnant accès au plan d'eau (échelle, gradin, escalier, etc.) doit être enlevé ou relevé et se verrouiller par un cadenas, le tout dans le but d'en interdire l'accès lorsque vous ne profitez pas de votre équipement.

Finalement, la surveillance constante d'un adulte est de loin le moyen le plus sécuritaire pour éviter tout risque d'incident malheureux lors de l'usage de la piscine.

De ce fait, nous profitons de l'occasion pour vous informer de la réglementation à suivre pour l'installation d'une piscine sur votre terrain. Les piscines ne sont permises que dans les cours arrières et latérales. Pour les piscines hors terre, la distance à respecter entre la bordure extérieure du mur de la piscine et toute ligne de propriété ne doit pas être inférieure à 91,4 cm (36").

En terminant, aucun certificat n'est requis pour l'installation d'une piscine hors terre, gonflable ou d'un spa. Par contre, pour les piscines creusées ou semi-creusées, la réglementation diffère et il est préférable de nous contacter afin d'obtenir le permis et l'information pertinente à l'implantation de ce type d'installation.

Bonne saison estivale à tous et rappelez-vous qu'on est jamais trop prudents pour la vie d'un enfant.



RESPECT...CIVISME... QUALITÉ DE VIE ENTRE VOISINS

Voici venus les beaux jours. Tous, nous attendions depuis plusieurs mois que Dame Nature nous permette enfin de bénéficier de cet espace de plus... le patio.

Vous vous installez donc pour enfin profiter du soleil, du calme, du chant des oiseaux, du vent dans les feuilles... Bing! Bang! Vroom Ye! Ye! Ye!... Vous aviez oublié LE VOISIN. Vous savez, celui qui vous fait profiter de sa musique, qui vient agréablement votre repas du ronronnement de sa tondeuse, qui lave sa voiture la porte ouverte et le volume de sa radio au maximum pour égayer votre après-midi. Celui qui ne manque jamais une belle soirée pour faire un party et mettre de la vie dans le quartier jusqu'aux petites heures du matin. Le voisin qui arrive à vous faire regretter l'hiver!

CHER VOISIN, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE PREUVE DE RESPECT À L'ENDROIT DE CEUX QUE VOUS CÔTOYEZ D'UN PEU PLUS PRÈS DURANT LA BELLE SAISON ET QUI AIMERAIENT EN PROFITER PEUT-ÊTRE DIFFÉREMMENT DE VOUS.

Merci cher voisin de votre collaboration et bon été!



SOIRÉE AU COIN DU FEU

Quoi de plus agréable qu'une petite soirée au coin du feu. Malheureusement, votre belle soirée peut devenir un cauchemar pour votre voisinage si votre feu de foyer dégage de la fumée dense et/ou nauséabonde et se déplace dans tout le quartier. Soyez vigilant et respectueux afin que ce plaisir demeure autorisé dans notre belle ville.

Voici quelques points à respecter :

- les foyers extérieurs sont autorisés en cour latérale et arrière, à une distance minimum de 3 mètres de toute construction et de 2 mètres de toute ligne de propriété;
- ils doivent être munis d'un pare-étincelles à l'âtre et à la cheminée;
- ce type d'équipement ne doit être utilisé que pour des fins de cuisson ou d'agrément (feux de bois sans fumée);
- il est formellement interdit de l'utiliser pour incinérer des déchets organiques, du gazon ou des feuilles mortes, car ces substances émettent de la fumée susceptible de nuire au voisinage ou de polluer l'atmosphère.

SERVICE *du greffe*

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette statuera lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2009, à 20 h, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette au 1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette, sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Propriété sise au 1451, rue Sainte-Monique, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 475 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du 2^e stationnement du côté de la rue Sainte-Monique à 6,1 mètres en lieu et place de 3,65 mètres, autorisés par le règlement de zonage n° V-965-89;
- Propriété sise au 1552, rue Saint-Cyrille, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 478 du cadastre du Québec : permettre l'agrandissement du 2^e stationnement du côté de la rue Sainte-Monique à 5 mètres en lieu et place de 3,65 mètres, autorisés par le règlement de zonage n° V-965-89;
- Propriété sise au 1400, rue Dulongpré, L'Ancienne-Lorette, lot 1 779 200 du cadastre du Québec : permettre la construction d'un cabanon à 0,45 mètre des limites de l'emplacement dans la cour latérale gauche en lieu et place du 0,6 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° V-965-89;

- Propriété sise au 6, rue Sainte-Marie, L'Ancienne-Lorette, lot 1 778 236 du cadastre du Québec : régulariser sur l'emplacement d'angle les marges de recul avant à 2,9 mètres des limites de l'emplacement en lieu et place des 6,1 mètres exigés. Régulariser les escaliers en façade de la résidence à 2,35 mètres des limites de l'emplacement en lieu et place des 4,5 mètres exigés. Et régulariser l'implantation du cabanon à 0,5 mètre des limites de l'emplacement en lieu et place du 0,6 mètre, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage n° V-965-89;
- Propriété sise sur le lot 1 778 857 du cadastre du Québec : permettre la construction d'un bâtiment commercial avec une marge de recul arrière de 6 mètres des limites de l'emplacement en lieu et place de 8,5 mètres, tel qu'exigé par le règlement de zonage n° V-965-89.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette relativement à ces demandes au cours de la séance du 30 juin 2009.

Donné à L'Ancienne-Lorette ce 3 juin 2009

**M^e Linda Mimeault, avocate
Greffière de la Ville**

DEUXIÈME ÉDITION

Lorette en voix

LE PLUS CULTUREL DES CONCOURS DE CHANT DE LA RÉGION DE QUÉBEC
DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **30 JUIN 2009**
INFO : 418 872-9811 • WWW.LANCIENNE-LORETTE.ORG



CHEVALIERS DE COLOMB
CONSEIL 4246
ANCIENNE-LORETTE

Tournoi de Golf Conrad Duchesne

23 août 2009 à 12 h 30

Club de golf L'Albatros

Continuons Mulligan à 4 < Chot Gun >

Coût : 70,00 \$, souper inclus

Réservez votre départ avant le 30 juin 2009

Inscription : Richard Desrosiers - 418 872-6784

André LaRoche - salle 418 872-1383

Marc Comeau - 418 977-3490.



1300, rue de la Hutte, C.P. 12, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 2M2 • Tél. : 418 872-1383

Donnez du sang - Donnez la vie!

Héma-Québec et le Mouvement Couple et famille sont heureux de vous annoncer qu'ils tiendront sous peu leur collecte de sang annuelle.

Date et heures : le mardi 16 juin 2009, de 13 h 30 à 20 h 30

Lieu : Salle des Chevaliers de Colomb,
1300, rue de la Hutte, L'Ancienne-Lorette

Le maintien de la réserve collective de sang repose entièrement sur la générosité de gens comme vous qui, un bon matin, décident de partager leur très grande richesse : la santé.

Nous comptons sur vous!

Pour en connaître davantage sur l'activité, contactez Francine ou Yves au 418 628 8382.

Pour en savoir plus sur le Mouvement Couple et famille :

www.mcf-lasource.org

Au plaisir de vous rencontrer,

Francine et Yves, responsables du Mouvement



CLUB DES AÎNÉS DE L'ANCIENNE-LORETTE FADOQ

1741, rue Notre-Dame
L'Ancienne-Lorette - 418 871-3648

LES VENDREDIS SOIRÉE DE DANSE À TOUS LES VENDREDIS

Les portes ouvrent à 18 h 30 et la danse commence à 19 h 45 pour se terminer à 24 h. Un buffet est servi à 23 h. Prix d'entrée : 8 \$ membre/ 10 \$ non-membre.

1^{ER} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS GALA DES AÎNÉS •

Gala musical à 11 h. Danse de 13 h à 20 h 30, sous la direction de Michel Lambert.

P.S. : BÉNÉVOLES : Les personnes qui veulent faire partie des bénévoles qui œuvrent auprès des Aînés(es) de L'Ancienne-Lorette FADOQ afin de leur fournir tous les services qu'ils méritent, sont bienvenues et peuvent communiquer avec mesdames Gaby Mailloux 418 872- 7305 ou Élisabeth Goupil 418 872- 8203.

ACTIVITÉS À VENIR

05 JUIN 2009 (VENDREDI)

SOIRÉE DE LA FÊTE DES PÈRES

07 JUIN 2009 (DIMANCHE)

DERNIER GALA DE LA SAISON.

12 JUIN 2009 : **Bienvenue aux membres et non-membres**

CÉLÉBRATION DU 40^E ANNIVERSAIRE DU CLUB DES AÎNÉS DE L'ANCIENNE-LORETTE FADOQ : concert de la chorale LES CŒURS D'OR, dirigée par M. Laurier Nappert accompagné au piano par Mme Céline Laberge Fiset, souper suivi de la danse avec l'orchestre : Les Dynamiques, Les Laurentiens, sous la direction de M. André Gosselin.

CARTE D'ENTRÉE OBLIGATOIRE

Il s'agit de la dernière activité avant les vacances. Le 3 septembre, à 12 h 30, la salle des AÎNÉS rouvrira ses portes pour le début de la prochaine saison.

Pour toute information : 418 871-3648, Gaby Mailloux 418 872-7305 et Élisabeth Goupil, Vice-Présidente 418 872-8203.

CONSEIL municipal

Maire	Émile Loranger	418 872-0104
Conseillers		
District (1) St-Jacques	Josée Ossio	418 872-9811
District (2) Notre-Dame	André Laliberté	418 864-7545
District (3) St-Paul	Louis Marcotte	418 872-1837
District (4) St-Olivier	Daniel Dupuis	418 871-0865
District (5) St-Jean-Baptiste	Christian Thériault	418 652-6328
District (6) des Pins	Robert Gosselin	418 872-9811
SERVICES MUNICIPAUX		
Direction des ressources humaines	Diane Bilodeau	418 872-9811
Direction générale	Serge Lapointe	418 872-9811
Greffe et contentieux	Claude Deschênes, avocat	418 872-9811
Trésorerie	Donald Tremblay	418 872-9811
Urbanisme	Valérie Dubois	418 872-9811
Travaux publics	André Rousseau	418 872-8450
Loisirs	Jacques-Alexandre Gravel	418 872-9811
Bibliothèque Marie-Victorin	Nicole Gauthier	418 641-6142
Amphiglace Mario-Marois		418 877-3723
Protection des animaux		418 840-1000
Comité consultatif d'urbanisme	Jean Bédard	418 872-7689

LISTE des organismes

Les organismes jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale, culturelle et communautaire. Ils apportent une importante contribution à l'organisation et l'animation des activités de loisirs pour tous les groupes d'âge. Ils sont le reflet du dynamisme du milieu.

ARTS ET CULTURE

Association des arts et de la culture	Isabelle Leblanc	418 877-3517
Club Photo	Pierre Villeneuve	418 871-0885
Corps musical L'Odyssee	Philippe Beauvillage	418 265-9387
Groupe Rythmoson	Jean Rivard	418 871-7679

ARTS ET CULTURE

Temps-Danse	Nathalie Robitaille	418 877-1536
Troupe de théâtre Les Grands Enfants	Conrad Bélanger	418 809-7699
Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette	Armand Labbé	418 871-4588

CLUBS SOCIAUX

Club Lions	Richard Dufour	418 871-0766
Club Optimiste	Michel Paquet	418 872-9984
Club Richelieu	Serge Alain	418 872-8985
Club Rotary	Fernand Lemay	418 871-1410

SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

A F E A S	Monique Côté	418 844-0104
Apprenti de la couture	Claire Faucher	418 872-7690
Association des gens d'affaires	Manon Grenier	418 977-4007
Cercle de Fermières	Sylvie Marcoux	418 871-2295
Chantelait inc.	Véronique Chayer	418 877-5333
Chevaliers de Colomb	Richard Desrosiers	418 872-6784
Conférence Saint-Vincent de Paul	Henri Piolain	418 874-0101
Corp. de la chapelle Notre-Dame-de-Lorette	Lucie Savard	418 872-3172
Corps de Cadets 2846 Richelieu	Sylvain Martin	418 569-4692
Corps de Cadets de l'Air Escadron 921	Gérard Cormier	418 840-1350
Groupe Scout	Isabelle Rousseau	418 877-9387
La Maison des jeunes Le Repère	Jocelyn Richard	418 871-2819
Les Aînés de L'Ancienne-Lorette	Pierre Cormier	418 871-4671
Mouvement Couple et Famille	Francine Sylvain	418 628-8382
Service d'entraide Rayon de Soleil	Nancy Leclerc	418 871-7055

SPORT ET PLEIN AIR

Association de Ringuette	Luc Tardif	418 877-1247
Association des sports de balle	Nathalie D'Amours	418 872-4414
Association de soccer du Mistral Laurentien	Steve Gauvin	418 977-7228
Club cycliste Vélorette	Ginette Gagné	418 847-2130
Club de patinage artistique	Guy Paris	418 847-1684
Club de patinage sportif	Charles Thibeault	418 877-3504
Club de tennis	Gilles Gaudreau	418 872-1363
Hockey L'Ancienne-Lorette (H.A.L.)	Yvon Gagnon	418 871-4802
Karaté Kyoshindo	Michelle Painchaud	418 871-7334
Ligue de pétanque de L'Ancienne-Lorette	Jean-Pierre Audet	418 663-6934
Tournoi National de Hockey Bantam inc.	Robert Carrier	418 871-9027

Cercle de fermières de L'Ancienne-Lorette



La réunion mensuelle de Cercle de Fermières de L'Ancienne-Lorette aura lieu le 3 juin à 19 h 30 au sous-sol de l'église de L'Ancienne-Lorette.

Le souper de fin d'année aura lieu le 8 juin au Jardin de Tang à 18 h. S.V.P. donnez votre nom à Sylvie Marcoux au 418 871-2295 au plus tard le 5 juin 2009.

Pour information :
Madame Sylvie Marcoux au 418 871-2295 ou
Madame Lise Michaud au 418-872-4674

Le LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Conception : Le Journal de L'Ancienne-Lorette

Tirage : Plus de 9000 exemplaires

Ville de L'Ancienne-Lorette

Le Loretain est un périodique publié 11 fois par année par la Ville de L'Ancienne-Lorette et distribué gratuitement dans tous les foyers de L'Ancienne-Lorette.

Toute information pour Le Loretain doit être acheminée à :

L'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette
1575, rue Turmel, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5

Tél. : 418 872-9811

L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.